

# Statut du Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) dans le nord-ouest du département de la Vienne. Approche sur la sélection d'habitat et évolution des effectifs



Didier Papot

LPO Vienne, 398 avenue de Nantes  
86000 POITIERS

## Introduction

Le département de la Vienne accueille actuellement la plus importante population de Bruant ortolan de tout le centre-ouest de la France. Il porte donc une lourde responsabilité pour la conservation de l'espèce dans notre région. Par ailleurs, sur le pourtour méditerranéen et dans le sud du massif central, qui concentrent l'essentiel des effectifs français, l'espèce régresse. Il en va de même pour l'ensemble des pays européens qui accueillent l'espèce.

En 1992 et en 1999, deux recensements ont été menés dans la Vienne qui ont en premier lieu mis en évidence une contraction de l'aire de répartition du Bruant ortolan, avec la disparition de l'espèce de plusieurs sites (disparition des plus petites populations, à l'est du département et des mâles les plus au nord) ainsi qu'une baisse d'effectif.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs agro-environnementaux, il est apparu important pour la LPO Vienne de disposer d'un point zéro pour plusieurs espèces importantes, caractéristiques des plaines de la Vienne, notamment « l'ortolan ». C'est pourquoi un nouveau recensement des mâles chanteurs a été réalisé au printemps 2003.

## Matériel et méthode

La recherche des mâles chanteurs de Bruant ortolan s'est faite par une prospection méthodique des secteurs d'étude, avec un effort d'observation accru dans les zones favorables. En effet, le Bruant ortolan fréquente, dans la Vienne, les plaines céréalières sur sol calcaire du nord-ouest du département. Sa présence dans ces territoires est conditionnée par la présence d'éléments fixes du paysage tels que vignes (toutes mais surtout celles avec des fruitiers), vergers, alignements de fruitiers ou d'autres arbres, arbres isolés... Ces éléments sont généralement

disséminés çà et là dans le paysage mais sont aisément repérables et de fort loin.

Le travail s'est déroulé du 20 mai à la fin juin. La prospection des secteurs s'est faite avec des conditions météorologiques favorables, c'est à dire sans pluie et sans vent en évitant les heures les plus chaudes de la journée.

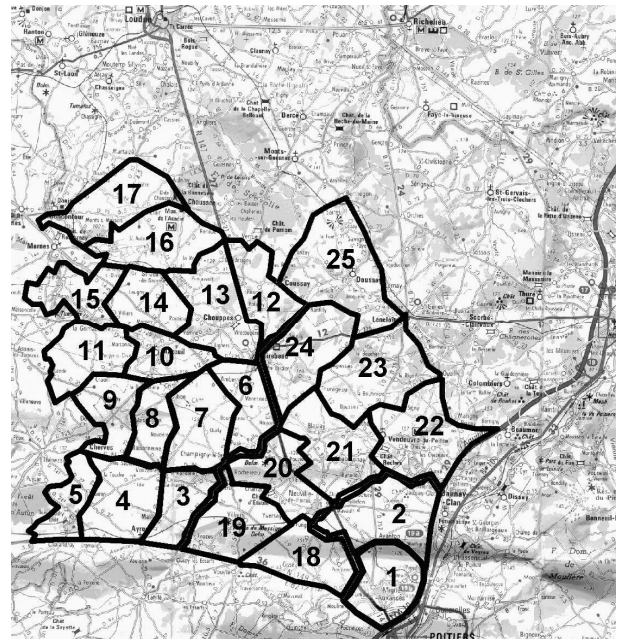


Figure 1 : carte des différents secteurs prospectés

La figure 1 présente les différents secteurs concernés par ce recensement. A noter que les secteurs n° 1 et 2 n'ont pas pu être prospectés. Nous ne disposons que d'une donnée (un mâle chanteur) sur la commune de Jaunay-Clan, acquise de façon fortuite. Par ailleurs, en plus des secteurs présentés ci-dessous, des prospections complémentaires ont été réalisées sur les communes de Montamisé et de Saint-Georges-les-Baillargeaux.

Enfin, les secteurs de Chauvigny, de Valdivienne et des alentours, qui accueillait l'espèce en 1992 mais qui avait été désertés en 1999 n'ont pas fait l'objet de ce recensement.

## Résultats et discussion

Le recensement effectué en 2003 a permis de dénombrer 95 mâles chanteurs. Les résultats par commune sont présentés dans le tableau 1. La

répartition des effectifs recensés, en 1992, 1999 et 2003 est représentée par la figure 2. Alors qu'une baisse des effectifs était à craindre, comme entre 1992 et 1999, le recensement de 2003 semble indiquer au contraire une hausse depuis 1999, et une stabilité par rapport à 1992.

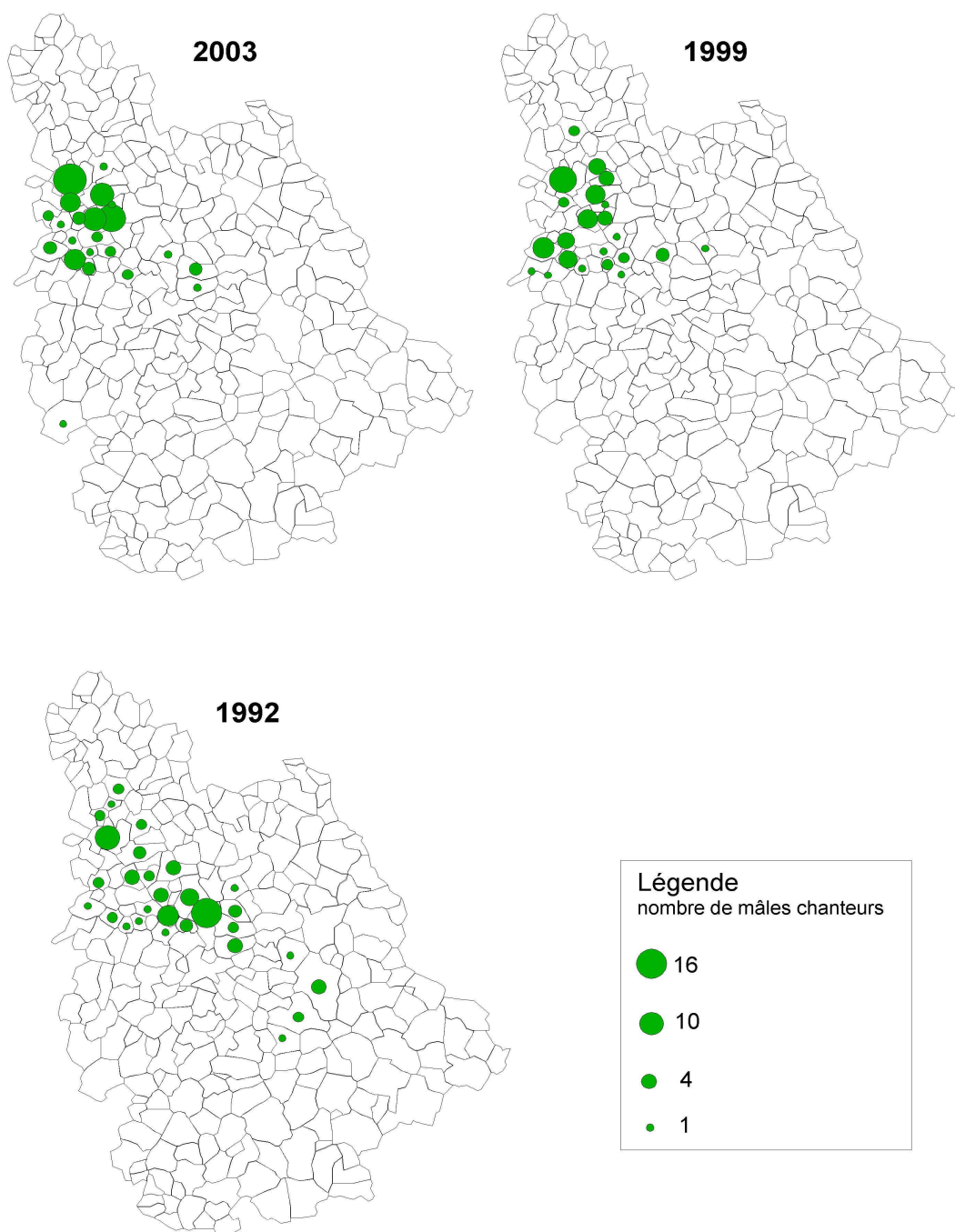


Figure 2 : répartition des effectifs de mâle chanteur de Bruant ortolan en 1992, 1999 et 2003

| Communes                       | 2003      | 1999      | 1992      |
|--------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Saint-Jean-de-Sauves           | 19        | 13        | 11        |
| Varennes                       | 14        | 4         | 2         |
| Amberre                        | 10        | 7         | 4         |
| Chouppes                       | 10        | 7         | 3         |
| Maillé                         | 8         | 6         | 2         |
| Mazeuil                        | 7         | 2         | 0         |
| Saint-Georges-les-Baillargeaux | 3         | 0         | 2         |
| Cherves                        | 3         | 8         | 1         |
| Frozes                         | 3         | 1         | 1         |
| Cuhon                          | 3         | 0         | 0         |
| Charraix                       | 2         | 1         | 1         |
| Cisse                          | 2         | 1         | 1         |
| Champigny-le-Sec               | 2         | 0         | 0         |
| Craon                          | 2         | 0         | 0         |
| Montamisé                      | 1         | 0         | 4         |
| Verrue                         | 1         | 5         | 2         |
| Massognes                      | 1         | 0         | 2         |
| Vouzailles                     | 1         | 5         | 0         |
| Mirebeau                       | 1         | 1         | 0         |
| Le Rochereau                   | 1         | 0         | 0         |
| Saint-Sauvant                  | 1         | 0         | 0         |
| Jaunay-Clan                    | 1         | 3         | 16        |
| Neuville-de-Poitou             | 0         | 2         | 8         |
| Vendeuvre-du-Poitou            | 0         | 0         | 6         |
| Blaslay                        | 0         | 1         | 4         |
| Chauvigny                      | 0         | 0         | 4         |
| Thurageau                      | 0         | 0         | 4         |
| Avanton                        | /         | 0         | 3         |
| Dissay                         | 0         | 0         | 3         |
| Angliers                       | 0         | 2         | 2         |
| Saint-Clair                    | 0         | 0         | 2         |
| Valdivienne                    | /         | /         | 2         |
| Aulnay                         | /         | /         | 1         |
| Beaumont                       | /         | /         | 1         |
| Bonnes                         | /         | /         | 1         |
| Lhonnaizé                      | 0         | 0         | 1         |
| Villiers                       | 0         | 0         | 1         |
| Coussay                        | 0         | 4         | 0         |
| Yversay                        | 0         | 2         | 0         |
| Ayron                          | 0         | 1         | 0         |
| Chalandray                     | 0         | 1         | 0         |
| Saint-Cyr                      | 0         | 1         | 0         |
| <b>Total</b>                   | <b>95</b> | <b>78</b> | <b>95</b> |

Tableau 1 : résultat du recensement 2003, en nombre de mâles chanteurs par commune

Il semblerait en fait que le Bruant ortolan ait modifié sa répartition au sein du département, mais avec des effectifs apparemment stables. La figure 3 illustre bien ce phénomène entre 1992 et 2003. Les populations de

l'est ont disparu alors que celles de l'ouest ont augmenté, parfois de façon spectaculaire (communes de Cherves, Varennes, Amberre, Chouppes...). Toutefois, des individus ont été redécouverts sur les communes de Saint-Georges-les-Baillargeaux et de Montamisé. Il faut noter également que les chanteurs les plus au nord (Saint-Clair, Aulnay) semblent disparaître malgré la présence d'un mâle isolé sur la commune d'Angliers.

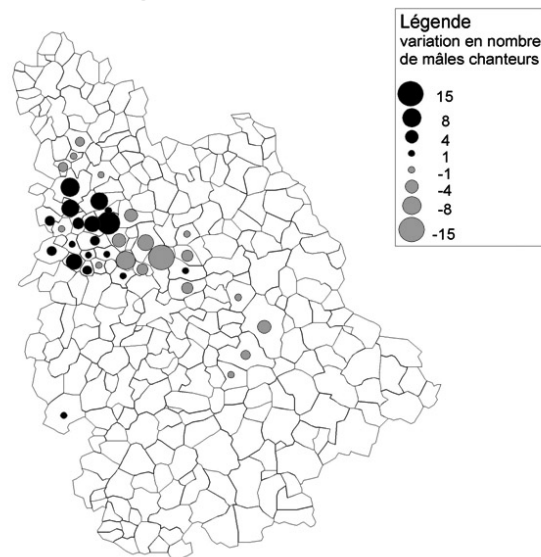


Figure 3 : Evolution des effectifs de 1992 à 2003

Enfin, un mâle chanteur a été découvert en 2003 sur la commune de Saint-Sauvant, dans la partie sud-ouest du département. Il se trouve à plus de 30 km des mâles connus les plus proches.

### L'habitat du Bruant ortolan dans le département de la Vienne

Il n'a pas été réalisé d'étude spécifique sur l'habitat de l'espèce dans le département. Cependant, les postes de chant des mâles recensés ont été systématiquement pris en note. La figure 4 présente les différents postes de chant utilisés par l'ortolan dans la Vienne en 2003.

La vigne est un milieu considéré comme « traditionnel » pour l'ortolan dans notre département. Elle y occupe en effet une place importante mais elle n'est plus le milieu quasi exclusif associé à l'espèce par le passé. Les arbres isolés au sein de cultures diverses, les petites formations arbustives (haies, bosquets, buissons...) sont également très importants. Il faut également noter la présence de mâles chanteurs dans les parcelles de tournesol dénuées de tout perchoir autre que les pieds de tournesol eux-mêmes.

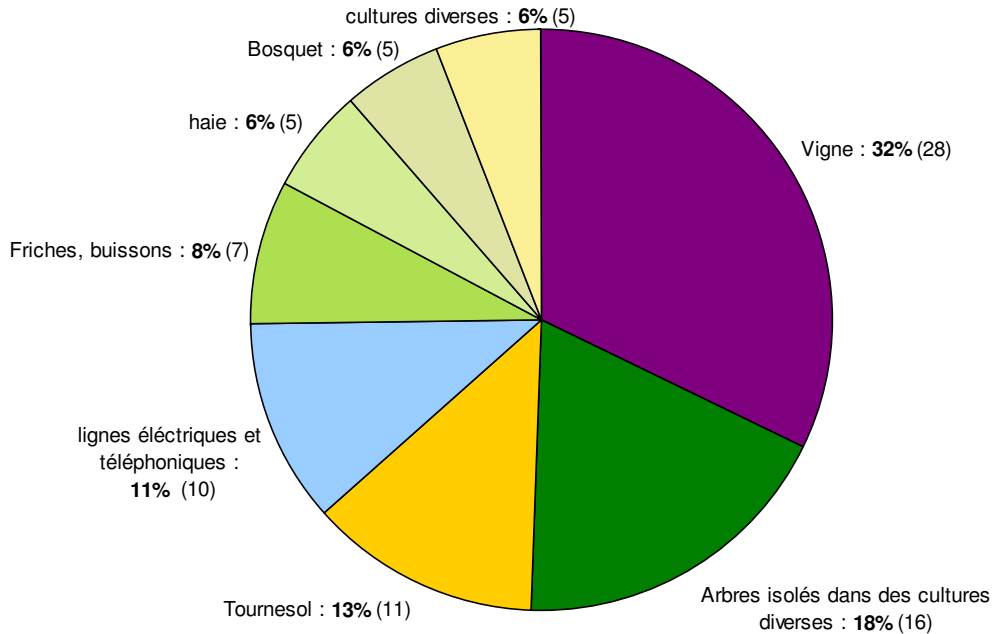


Figure 4 : les postes de chants du Bruant ortolan dans la Vienne (n=87)

## Conclusion

S'il semble aisé de trouver des explications à la disparition des populations de l'est (destruction ou modification du milieu, intensification des pratiques agricoles...), il est difficile d'apporter une explication à l'augmentation des effectifs des communes les plus à l'ouest indiquée par les résultats et donc à cet apparent transfert de population. Les territoires en question sont en effet largement dévolus aux grandes cultures que l'on peut aisément qualifier d'intensives. Certaines communes ont même subi récemment des aménagements fonciers profonds (remembrements) comme Cherves (1996) par exemple, ayant entraîné la disparition de nombreux éléments fixes du paysage. Les milieux favorables au Bruant ortolan régressent donc, comme en témoignent les nombreuses disparitions de petites vignes, vergers et autres arbres isolés, disparitions qui s'observent encore régulièrement.

Il est regrettable que nous n'ayons pas pu inventorier les secteurs 1 et 2 (communes de Jaunay-Clan, Avanton, Migné-Auxances). Il s'agit en effet d'une

zone dans laquelle l'espèce semblait avoir particulièrement régressé entre 1992 et 1999 (différence de 13 mâles chanteurs).

Il serait également intéressant de vérifier que les populations de Chauvigny et de ses alentours ont réellement disparu.

Enfin, nous ne connaissons rien de la nidification de l'espèce dans la Vienne (milieux utilisés, emplacement des nids, succès de reproduction). Les mesures de protection que nous pouvons actuellement mettre en place se limitent le plus souvent au maintien et à la création d'éléments fixes du paysage et notamment des arbres isolés. Ces actions ont le plus souvent lieu dans le cadre de la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales, donc en lien direct avec les agriculteurs. Pourtant, les collectivités, communes en tête, pourraient jouer un rôle important. Elles possèdent en effet de nombreux délaissés et dépendances vertes dont l'aménagement et la gestion pourraient être favorables au Bruant ortolan.